



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 15 juin 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 12120-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11770-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DANS LE BUT DE PRÉVOIR DES MESURES AFIN DE FAVORISER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES POUR TOUT CONTRAT QUI COMPORTE UNE DÉPENSE INFÉRIEURE AU SEUIL DÉCRÉTÉ POUR LA DÉPENSE D'UN CONTRAT QUI NE PEUT ÊTRE ADJUGÉ QU'APRÈS UNE DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 21 juin 2021.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier